



Date 28 juillet 2014

Avant-projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

Mesdames et Messieurs,

Par décision du 19 juillet 2014, le Conseil d'Etat a autorisé le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire à mettre en consultation auprès des milieux intéressés, l'avant-projet de loi cantonale d'application de la LApEI.

Le Gouvernement ainsi que les Départements concernés n'ont toutefois pas encore pris position sur le présent avant-projet. Leur détermination interviendra une fois connus les résultats de la consultation.

L'avant-projet de loi proposé instaure les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'approvisionnement en électricité. Celle-ci confie notamment au canton le soin de désigner les zones de desserte des gestionnaires des réseaux de distribution électrique opérant sur le territoire cantonal, d'adopter des dispositions sur le raccordement hors de la zone à bâtir et de réduire les différences disproportionnées entre les tarifs d'utilisation du réseau.

Nous avons ainsi l'honneur de vous remettre, pour consultation, cet avant-projet de loi accompagné d'un rapport explicatif en vous invitant à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions

d'ici au 12 septembre 2014.

Les réponses doivent être adressées au Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques, Av. du Midi 7, Case postale 478, 1951 Sion, lequel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Les réponses peuvent également être transmises par messagerie à l'adresse suivante : energie@admin.vs.ch.

Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires de la consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : www.vs.ch « Procédures de consultation / Consultations cantonales en cours »).

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration et de l'intérêt porté à cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat

Annexes - avant-projet de loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité
- rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi
- liste des destinataires

